

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé



BNP PARIBAS

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

Société Anonyme au capital de 13.829.320 euros
Siège Social : 1 boulevard Haussmann - 75009 PARIS
393 095 757 R.C.S. PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance du 16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 16 septembre,

Les membres du Conseil d'administration de la société BNP Paribas Antilles Guyane, société anonyme au capital de 13.829.320 euros dont le siège social est situé au 1, boulevard Haussmann - 75009 PARIS et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 393 095 757 (ci-après désignée la « **Société** »), se sont réunis à 16 heures 00 (heure de Paris), dans les locaux de la société BNP Paribas SA, et à 10 heures 00 (heure de Martinique) dans les locaux de la Société, sis 72 avenue des Caraïbes – 97200 Fort de France, sur convocation de Monsieur Vincent Rubinstein, Président du Conseil d'administration.

VR₁

ADMINISTRATEURS PRESENTS OU REPUTES PRESENTS/PARTICIPANTS

Monsieur Vincent RUBINSTEIN	Administrateur et Président du Conseil d'administration,
Madame Ségolène MATHIS (en visioconférence)	Administratrice
La société BNP PARIBAS SA représentée par Madame Christelle Froger	Administratrice, représentée par Madame Ségolène MATHIS

PARTICIPENT EGALEMENT A LA SEANCE

Monsieur Christophe GENTHON	Invité
Monsieur Raymond MICHEL	Directeur Général délégué
Madame Ketty PIERROT	Membre de la délégation du Personnel du Comité Social et Economique central appartenant à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise,
Madame Nathalie LOUIS-FERDINAND	Secrétaire de séance

ABSENTS EXCUSES

La société DELOITTE et ASSOCIES, représentée par Monsieur Julien KOSCIEN	Co-Commissaire aux Comptes titulaire
La société EY, représentée par Monsieur Hassan BAAJ	Co-Commissaire aux comptes titulaire
Monsieur Mickael CHARDON	Membre de la délégation du Personnel du Comité Social et Economique central appartenant à la catégorie des employés et ouvriers

-I-

Monsieur Vincent RUBINSTEIN, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (ci-après désigné le « **Président de séance** »).

Le Président de séance procède à l'identification des administrateurs et autres participants présents physiquement, par visioconférence et téléconférence.

Puis, après avoir constaté que 100% des membres du Conseil sont représentés à la présente réunion, il déclare que le quorum est atteint et que Conseil d'Administration peut en conséquence valablement délibérer.

-II-

Le Président de séance ouvre la séance et rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 avril 2026 ;
2. Démission de Monsieur Franck SANNIER de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Directeur Général et Dirigeant effectif au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier de la Société ;
3. Cooptation de Monsieur Christophe GENTHON en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Franck SANNIER;
4. Nomination de Monsieur Christophe GENTHON en qualité de Directeur Général et Dirigeant effectif de la Société au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier, en remplacement de Monsieur Franck SANNIER, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération ;
5. Situation des mandats des Administrateurs, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, des Directeurs Généraux délégués et des co-commissaires aux comptes titulaires de la Société;
6. Questions diverses ; et
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

R₃

-III-

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 avril 2026.

Le Président de séance soumet le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 avril 2026 à l'approbation des administrateurs.

Constatant qu'aucune remarque n'est formulée, le Président de séance invite le Conseil d'Administration à approuver dans tous ses termes le procès-verbal tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve dans son ensemble, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 avril 2026 tel que présenté par le Président de séance.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

2. Démission de Monsieur Franck SANNIER de son mandat d'administrateur et de ses fonctions de Directeur Général et Dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier de la Société

Le Président de séance prend acte de la démission, au 08/07/2026, de Monsieur Franck SANNIER de son mandat d'Administrateur, de ses fonctions de Directeur Général et de Dirigeant effectif.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

3. Cooptation de Monsieur Christophe GENTHON en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Franck SANNIER

Le Président de séance propose de coopter Monsieur Christophe GENTHON en remplacement de Monsieur Franck SANNIER. Il lui donne la parole afin qu'il puisse se présenter aux membres du Conseil d'Administration.

Monsieur GENTHON fait état de 25 années au sein de BCEF durant lesquelles il a occupé, entre autres, le poste de Directeur d'une grande agence, des fonctions managériales, RH, CSSB et de Directeur de Territoire en Ile de France et Strasbourg.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de coopter Monsieur Christophe GENTHON en qualité d'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Franck SANNIER, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 2026.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

4. Nomination de Monsieur Christophe GENTHON en qualité de Directeur Général et Dirigeant effectif de la Société au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier, en remplacement de Monsieur Franck SANNIER, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération

Sur proposition du Président de séance, le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Christophe GENTHON en qualité de Directeur Général et de Dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier sous réserve de l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Monsieur Christophe GENTHON remercie le Conseil d'Administration pour cette nomination et indique qu'il accepte ce mandat. Il déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

5. Situation des mandats des Administrateurs, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, des Directeurs Généraux délégués et des co-commissaires aux comptes titulaires de la Société ;

Pas de point particulier.

6. Questions diverses

Le Président de séance demande enfin si certains participants à la réunion souhaitent aborder des questions diverses.

Il n'y a pas de questions diverses.

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les publications et formalités prescrites par la loi.

Cette décision est approuvée à l'unanimité des administrateurs présents.

*

* *

125

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, le Président de séance remercie les participants de leur présence et lève la séance à 16h14 (heure de Paris).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et une Administratrice.



Le Président de séance
Monsieur Vincent RUBINSTEIN



Une Administratrice
Madame Ségolène MATHIS